



Courrier à conserver  
Gardez cet original et faites des photocopies

**Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**

MDPH31

10, place Alphonse - Jourdain, 31000 TOULOUSE

Association UDAF TOULOUSE

57 Rue Bayard

31012 TOULOUSE cedex 6

**Votre contact :**

Florence RISPAL

05 34 33 11 78

mdph@cd31.fr

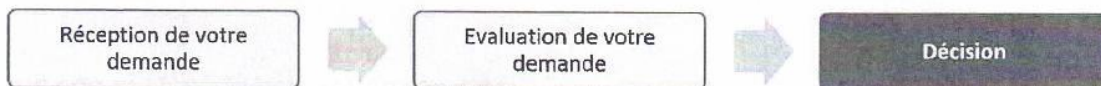
Votre numéro de dossier : 898279

Date de naissance : 04/05/1994

Identifiant (NIR) : 1940599114110

TOULOUSE, le 24 septembre 2020

Les étapes de votre demande :



---

**Notification de décision suite à la demande pour Cristian SOUYRI**

---

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 18/01/2020.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 15/09/2020.

La CDAPH vous attribue **une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** qui est valable du **15/09/2020** au **31/12/2099**.

Votre situation de handicap entraîne des difficultés pour accéder à l'emploi ou rester dans l'emploi (article L5213-1 du code du travail).

La RQTH permet de bénéficier d'un soutien pour accéder à l'emploi ou pour vous maintenir dans votre emploi actuel.



201221070000001104-16

La RQTH a pour objectifs :

- de vous faire bénéficier de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- de vous faire bénéficier de l'obligation d'emploi,
- de vous permettre d'accéder plus facilement à la Fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- de vous faire bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- de vous faire bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du réseau Cap Emploi.

La décision de la CDAPH du **15/09/2020** termine le traitement de votre demande portant sur **une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**.

Vous pouvez contester cette décision de la CDAPH pendant les 2 prochains mois comme indiqué à la dernière page de ce courrier.

Alain GABRIELI, Président de la CDAPH



Conformément à l'article L. 114-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, vous avez la possibilité de solliciter un plan d'accompagnement global auprès de la MDPH si l'orientation prévue par la décision de la CDAPH ne peut pas être mise en œuvre.

Les informations personnelles recueillies par la MDPH de la Haute-Garonne lors de l'examen, du traitement et du suivi de votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez demander à la MDPH de récupérer, corriger, supprimer ou réutiliser ces informations (droits prévus dans la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018).

Vous pouvez faire cette demande à : GIP MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES – CS 87089 – 31070 TOULOUSE Cedex

**Maison départementale des  
personnes handicapées (MDPH)**

MDPH31

10, place Alphonse - Jourdain, 31000 TOULOUSE

Association UDAF TOULOUSE

57 Rue Bayard

31012 TOULOUSE cedex 6

**Votre contact :**

Florence RISPAL

05 34 33 11 78

mdph@cd31.fr

Votre numéro de dossier : 898279

Date de naissance : 04/05/1994

Identifiant (NIR) : 1940599114110

TOULOUSE, le 24 septembre 2020

---

**Attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés  
pour Cristian SOUYRI**

---

Monsieur SOUYRI,

Les droits ouverts par la décision de la CDAPH du 15/09/2020, vous permettent de bénéficier de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée à l'article L. 5212-2 du Code du travail, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Cette attestation est valable du 15/09/2020 au 31/12/2099.

Alain GABRIELI, Président de la CDAPH



Cette attestation est établie en application de l'article R. 5212-1-5 du Code du travail.

